



Association des Anciens Elèves et Amis du Collège Frédéric Mistral d'Arles

« ACFMA »

Procès-verbal

AG du 1° mars 2021

L'assemblée générale ordinaire du 1° mars 2021 s'est tenue à distance vu les conditions sanitaires actuelles .

Les membres de l'association qui ont participé par leur vote à distance ont été les suivants :

BELLÈS Gilbert , BOUCHON Maurice, CERESOLA Gérard, COYE Max , DUBROCARD Michel , EYRAUD Gérard,
GIRARDON Roger, MORAND Pierre, MOUTON Jacques, PROPHETE JP&Pierrette, RAMON Vincent, ROCCHI
Robert

Plusieurs membres de l'association «ACFMA» n'ont pas renvoyé leur vote dans les temps impartis :

BOTTE François , GOILLON Gilles , PELISSIER Jean-Claude , RUIZ Alain , TALON Michel
* TASTEVIN Edmond excusé pour raison de santé

Tous les votes ont été adressés par courriel dont la liste des membres figure en annexe du présent procès-verbal.

Les membres ayant répondu à la convocation conformément aux statuts , l'assemblée a pu valablement délibérer .

L'assemblée générale ordinaire a été présidée par Monsieur BELLÈS Jean-Marie, en qualité de président de l'association .

Lors de ce vote à distance , 12 membres ont répondu et 6 autres membres se sont abstenus dont notre ami Edmond excusé et hospitalisé à qui nous souhaitons un prompt rétablissement .

Ordre du jour

- Présentation du rapport moral et financier ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2020 ;
- Montant de la cotisation 2021 ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Réflexion sur les orientations à donner à notre association pour 2021;
- Questions diverses.

Le président a précisé que l'ensemble des documents évoqués ci-dessus ont été adressés par courriel à chacun des membres de l'association en accompagnement des convocations.

Rapport moral

Monsieur BELLÈS Jean-Marie, président de l'association qui a réceptionné tous les votes a remercié les membres d'avoir bien voulu participer à distance à cette assemblée générale ordinaire.

Le président a fait part de son rapport moral adressé en annexe à tous les membres lors de la convocation .

Il rappelle notamment que le principal objectif de l'association «ACFMA» est de permettre aux membres de partager les valeurs de mémoire du collège et de perpétuer son Histoire au-delà des générations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Rapport financier

Le président a commenté la situation financière en se rapportant aux comptes de l'exercice clos, le 31 décembre 2020.

Ce rapport met en valeur la bonne gestion financière de notre association , partagée par l'ensemble des membres, avec des fonds propres de 55,80 € dont 50€ de capital versé à la création de l'association par Jean-Marie BELLÈS.

Cependant, il souligne que le montant des cotisations des membres est en diminution en cette année 2020 du fait du nombre moindre de cotisants par rapport aux années antérieures .Ce que le président regrette .

Pour conclure, le président informe les membres de l'association que le compte de résultat de l'exercice 2020 fait apparaître une très légère perte de 2,20€, contrairement aux exercices précédents tous bénéficiaires . C'est la raison pour laquelle il a préconisé une augmentation de la cotisation 2021 pour la passer à 15€ . Ce qui devrait permettre de maintenir un équilibre financier en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

Affectation du résultat :

Ce résultat négatif sera reporté sur les fonds propres de l'association qui s'élèveront donc à la somme de 55,80 € comme précisée plus haut.

Montant de la cotisation 2021

A la majorité des votants moins 2 votes négatifs , il a été décidé de porter la cotisation à 15€ pour 2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité .

Le compte prévisionnel 2021 tenant compte du passage de la cotisation à 15€ est présenté en annexe .

Budget prévisionnel

Le Budget prévisionnel (en annexe) revu et corrigé en tenant compte du passage de la cotisation à 15€, permettra de dégager un excédent de trésorerie de 14,80€ (au lieu des -35,20€ de perte) .

Cette résolution est adoptée à la majorité (une abstention) .

Orientations pour 2021

Notre association «ACFMA» a connu pour sa troisième année une réduction des cotisations marquée par un certain désintérêt rapporté par plusieurs membres de l'association .

Pour 2021, Vincent RAMON, notre vice-président, a avancé l'idée d'une exposition de peinture dans l'Espace Mistral .

Plusieurs anciens dont Jean-Pierre Prophète ont approuvé avec enthousiasme cette très bonne initiative .

Espérons que ce souhait pourra se réaliser en une rencontre conviviale qui pourrait rassembler bon nombre d'anciens qui sont nostalgiques de notre collège, tout en leur faisant partager les valeurs de notre association , si les conditions sanitaires s'améliorent .

Questions diverses

Certains ont émis des réserves concernant les dépenses faites au cours de l'exercice de l'association dont des frais bancaires et d'adhésion à la Maison de la Vie Associative d'Arles (MDVA) jugés inutiles.

Le président tient à préciser qu'un compte bancaire pour une association s'avère indispensable afin d'éviter tout risque de confusion dans la comptabilité et source possible de mauvaise gestion de la part de l'organe de direction (le Bureau) .

Par ailleurs, vu les conditions bancaires en la matière, les frais de tenue de compte à la Caisse d'épargne sont tout à fait corrects .

Toute suggestion qui permettrait de les réduire sera la bienvenue .

Quant à l'adhésion à la MDVA, sans être obligatoire, elle participe à la vie associative du paysage associatif arlésien tout en permettant de publier des articles dans leur bulletin trimestriel contribuant aussi à la promotion de l'association .

Alors , à vos plumes les anciens ! Nous attendons vivement votre participation ...

Fait, Le 1^o mars 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name Jean-Marie BELLÈS.

Jean-Marie BELLÈS, Président